



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 janvier 2019

Délibération N°2019/16

**Exposition temporaire Palais Fesch-musée des Beaux-Arts
Un soir chez la princesse Mathilde, une Bonaparte et les arts
Saison estivale 2019
(27 juin – 1^{er} octobre 2019)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

En partenariat avec le musée d'Orsay et le musée national du château de Compiègne, avec le soutien exceptionnel du musée des Arts Décoratifs de la Ville de Paris, du musée national des châteaux de Versailles et Trianon et du musée Hébert de La Tronche, cette exposition s'inscrit dans la lignée des précédentes expositions concernant les Bonaparte et les arts.

Pour la première fois cependant, le musée présentera une figure phare du second Empire et une personnalité du monde culturel du XIX^{ème} siècle : Mathilde Bonaparte, fille de Jérôme Bonaparte et de Catherine de Wurtemberg.

Ce projet est construit autour de sections relatives à son exil italien, sa propre carrière artistique, ses différentes résidences et surtout les rapports entre ses goûts artistiques et son salon littéraire, revus à la lumière de nouveaux documents.

L'exposition, riche de plus de deux-cent œuvres, s'attachera à reconstituer en partie les collections de la princesse Mathilde, l'atmosphère de ses salons et de son atelier d'artiste et présentera les témoignages de ses amitiés artistiques et littéraires.

Le commissariat général de l'exposition sera assuré par Philippe Costamagna, directeur du Palais Fesch, assisté de Carole Blumenfeld, chercheuse associée au Palais Fesch, Adrien Goetz, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) et Paul Perrin, conservateur de peintures au musée d'Orsay.

Le Comité scientifique de l'exposition est constitué de Yves Badetz, conservateur arts-décoratifs au musée d'Orsay, Carole Blumenfeld, historienne de l'art, chercheuse associée au Palais Fesch, Maria Teresa Caracciolo, chargée de recherche honoraire au CNRS, Laure Chabanne, conservateur au musée national du château de Compiègne, Philippe Costamagna, directeur du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, Adrien Goetz, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), Gilles Grandjean, conservateur au musée national du château de Compiègne, Isabelle Julia, conservateur honoraire au musée d'Orsay, Paul Perrin, conservateur de peintures au musée d'Orsay, Valeria Pettito, directrice de la bibliothèque de la Fondation Primoli, Jean-Claude Yon, professeur à l'École Pratique des Hautes-Etudes.

Un catalogue d'exposition de 380 pages, publié à 600 exemplaires en quadrichromie, présentant toutes les notices des œuvres exposées, sera édité à cette occasion. Cet ouvrage comprendra plusieurs textes scientifiques rédigés notamment par les commissaires et les membres du Comité scientifique.

Budget prévisionnel en annexe

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'exposition intitulée *Un soir chez Mathilde, une Bonaparte et les art*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période estivale revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

AUTORISE Monsieur Le Maire :

- à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et son plan de financement détaillé ci-dessous.

Budget total exposition et édition : 375 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 218 750 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 156 250 €

- à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;
- à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone GUERINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, livre IV, titre IV et V, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,

Considérant que l'exposition intitulée *Un soir chez Mathilde, une Bonaparte et les arts*, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période estivale revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

L'exposition et le catalogue énoncés et le plan de financement ;

Budget total exposition et édition : 375 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 218 750 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 156 250 €

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation ;

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à cette exposition et son catalogue joint en annexe est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI